Nations Unies $TD_{B/EX(55)/3}$



Distr. générale 23 avril 2012 Français Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-cinquième réunion directive

Genève, 2-5 juillet 2012

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: résultats et difficultés, et le rôle de la CNUCED

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

En 2001, les dirigeants africains ont adopté le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et se sont engagés à prendre en main l'avenir de leur continent et à instaurer de nouveaux rapports avec leurs partenaires de développement. La présente note donne des informations générales sur le NEPAD, dont elle met en exergue certaines des réussites enregistrées au cours des dix dernières années tout en indiquant les principaux obstacles au développement que connaissent les pays africains. Enfin, elle traite de la façon dont la CNUCED pourrait les aider à surmonter ces obstacles et présente certaines pistes de réflexion.

I. Informations générales sur le NEPAD

- 1. À l'aube du nouveau millénaire, les chefs d'État et de gouvernement africains se sont engagés, par le biais du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), à prendre en main l'avenir de leur continent et à instaurer de nouveaux rapports avec les partenaires bilatéraux de développement et les organisations multilatérales fondés sur la confiance, le respect et la responsabilité mutuels (NEPAD and African Union, 2001). Le NEPAD a été adopté en 2001 et ratifié en 2002 mais ses origines remontent à trois initiatives prises sur le continent, qui étaient indépendantes mais liées, à savoir le Plan Oméga, lancé par M. Abdoulaye Wade, Président du Sénégal, en janvier 2001; le Programme du Millénaire pour le redressement de l'Afrique (MAP), dont M. Thabo Mbeki, Président de l'Afrique du Sud, s'était fait le champion en 2001, et la Nouvelle initiative africaine, résultat de la fusion du Plan Oméga et du Programme du Millénaire pour le redressement de l'Afrique, devenue, par la suite, le NEPAD.
- 2. Le NEPAD est la première démarche globale en matière de développement à avoir été le fait de gouvernements africains, qui l'ont appliquée et se la sont appropriée avec le soutien sans réserve de la communauté internationale. Il offre une vision du type de société et d'économie que ces gouvernements veulent bâtir. En outre, ce n'est pas seulement un cadre, une philosophie ou une vision du développement mais aussi un programme de développement assorti de projets concrets axés sur les réponses à apporter aux besoins et aux difficultés de développement en Afrique. Les grands objectifs à long terme du NEPAD sont d'éradiquer la pauvreté, de placer l'Afrique sur la voie d'un développement durable et de mettre fin à sa marginalisation. Dans le document-cadre du NEPAD, les dirigeants africains ont recensé les questions et domaines prioritaires ci-après comme étant indispensables à la réalisation de ces objectifs:
- a) Créer des conditions propices à un développement durable en maintenant la paix et la sécurité grâce à une meilleure gouvernance de l'économie, des institutions politiques et des entreprises;
- b) Promouvoir l'investissement et les réformes dans des domaines prioritaires tels que les infrastructures, la mise en valeur des ressources humaines, l'agriculture, l'environnement, la science et la technologie;
- c) Mobiliser davantage les ressources, par exemple en stimulant l'épargne intérieure ainsi que l'aide publique au développement et les flux de capitaux privés, en réduisant la dette extérieure et en diversifiant la production et les exportations.
- 3. Dans sa résolution 57/7 du 4 novembre 2002, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé à tous les départements et à toutes les institutions des Nations Unies de coordonner et d'aligner leurs activités en rapport avec l'Afrique sur les priorités du NEPAD. L'ONU a également mis en place le Mécanisme de coordination régionale afin d'améliorer la collaboration, la coordination et la cohérence du soutien apporté par l'Organisation à l'Union africaine et à son programme, le NEPAD. L'ONU a en outre conçu, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, le programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine, afin de veiller à ce que l'aide qu'elle apporte réponde aux besoins des gouvernements africains. La CNUCED a également été priée de renforcer son soutien au NEPAD: ainsi, dans la Déclaration d'Accra et l'Accord d'Accra, par exemple, les États membres de la CNUCED ont convenu d'intensifier leur appui au NEPAD et, plus généralement, à l'intégration régionale en Afrique.
- 4. L'année 2011 a marqué la fin de la première décennie de l'adoption et de la mise en œuvre du NEPAD. La présente réunion directive organisée en 2012 est donc l'occasion,

pour les États membres de la CNUCED, d'examiner les résultats obtenus par le NEPAD alors que s'ouvre la deuxième décennie de la mise en œuvre de ce partenariat, pour savoir ce qui a fonctionné, recenser les domaines qui nécessitent davantage d'efforts, connaître les possibilités qui s'offrent et les difficultés rencontrées, dégager des enseignements et savoir comment faire avancer le processus, en accordant une attention particulière à la façon dont la CNUCED pourrait y contribuer davantage. À cet égard, la présente note donne des informations générales sur le NEPAD, dont elle met en exergue certaines des réussites enregistrées au cours des dix dernières années tout en indiquant les principaux obstacles au développement que connaissent les pays africains. Enfin, elle traite de la façon dont la CNUCED pourrait les aider à surmonter ces obstacles et présente certaines pistes de réflexion.

II. Résultats et réussites du NEPAD

- 5. Il est difficile d'évaluer les résultats obtenus globalement par le NEPAD, car il est malaisé d'isoler la contribution de celui-ci aux résultats observés sur le plan économique de celle apportée par d'autres programmes ou mesures. Les données dont on dispose indiquent néanmoins que la croissance économique de l'Afrique, pendant la décennie au cours de laquelle le NEPAD a été mis en œuvre (2000-2009), a été bien meilleure qu'au cours de celle précédant son instauration (1990-1999). Plus précisément, le taux de croissance annuel moyen du produit réel, en Afrique, est passé de 2,7 % au cours de la période comprise entre 1990 et 1999 à 5 % au cours de celle comprise entre 2000 et 2009. Le taux de croissance du produit réel par habitant est passé de 0 % à 2,6 % dans le même temps. Il convient toutefois de relever que l'amélioration des chiffres de la croissance entre 2000 et 2009 n'a eu d'effet notable ni sur l'emploi ni sur la réduction de la pauvreté. Dans ces conditions, l'une des difficultés auxquelles sont confrontés les dirigeants africains pour mettre en œuvre le NEPAD est de faire en sorte que la croissance s'accompagne de la création d'emplois et d'une réduction de la pauvreté.
- 6. Le NEPAD a aussi permis de faire des progrès dans le domaine agricole. Grâce au Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), il pose petit à petit les fondements d'une productivité et d'une production agricoles accrus en Afrique. Grâce au CAAPD, les pays africains accordent davantage d'attention au secteur agricole: par exemple, huit pays ont atteint l'objectif, prévu par le CAAPD, d'allouer 10 % des crédits budgétaires à l'agriculture et neuf pays sont parvenus à enregistrer un taux de croissance annuel moyen de la production agricole d'au moins 6 % (Nations Unies, 2011b). Le NEPAD a aussi permis de prendre des mesures visant à développer les infrastructures en Afrique, ce qui est indispensable au développement de l'agriculture dans la région. Ainsi, le Programme de développement des infrastructures en Afrique, lancé lors du Sommet de l'Union africaine à Kampala en 2010, présente une stratégie cohérente en faveur du développement d'infrastructures régionales et continentales, ce qui permet l'avènement dans la région d'une productivité et d'une production plus élevées.
- 7. Une autre réussite à inscrire à l'actif du NEPAD est le fait d'avoir mis l'Afrique au rang des préoccupations mondiales et d'avoir galvanisé l'appui international à cette région. L'adoption du NEPAD a eu pour effet que le G-8 a lancé un plan d'action pour l'Afrique en juin 2002 et s'est engagé à soutenir la mise en œuvre du Nouveau Partenariat. Depuis lors, l'aide publique au développement (APD) en faveur de l'Afrique a fortement augmenté. Les flux d'APD vers la région, en particulier, sont passés de 21,4 milliards de dollars en 2002 à 47,9 milliards de dollars en 2010, tandis que les flux bilatéraux en provenance des membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE passaient, dans le même temps, de 13,4 milliards de dollars à 29,3 milliards de dollars. Malgré cette hausse, les flux d'aide actuels du CAD vers l'Afrique sont toujours inférieurs aux engagements pris. À cet égard,

GE.12-50664 3

il faut que les pays du G-8 respectent leurs engagements envers le continent. L'adoption du NEPAD a aussi été un facteur déterminant dans la décision des dirigeants du G-8 de permettre à certains dirigeants africains de participer à ses sommets, puis aux réunions du G-20, veillant ainsi à ce que les problèmes de développement de l'Afrique restent inscrits à l'ordre du jour des préoccupations mondiales.

- 8. Le NEPAD a aussi permis de faire des progrès dans le domaine de la gouvernance économique et politique (Nations Unies, 2011a). Selon les *Perspectives économiques en Afrique* 2011, le climat économique de plusieurs pays de la région s'est amélioré, surtout dans des domaines comme la réforme fiscale, l'accès au crédit ou l'exécution des contrats. En outre, en matière de gouvernance politique, des progrès très nets ont été enregistrés, en particulier pour ce qui est des questions et des processus électoraux. Par exemple, des élections pacifiques se sont tenues dans 20 pays en 2011 contre 13 en 2010. Le mécanisme africain d'examen par les pairs (APRM), adopté par les chefs d'État et de gouvernement du Comité de mise en œuvre du NEPAD, a contribué aux améliorations récemment apportées en matière de gouvernance économique et politique dans la région en incitant à la modération dans les mesures prises par les gouvernements. Trente-trois pays ont rallié l'APRM et 14 ont achevé le processus et sont à divers stades de l'application des recommandations issues de cet examen.
- 9. Une autre réussite à porter au crédit du NEPAD est le fait d'avoir forcé l'ONU à agir pour renforcer la cohérence de l'aide apportée à l'Afrique. Depuis son approbation par la résolution 57/7 de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 4 novembre 2002, le NEPAD a été largement reconnu comme le cadre et le mécanisme par lesquels l'ONU et la communauté internationale doivent passer pour soutenir les efforts de développement de l'Afrique. L'ONU a aussi créé le mécanisme de consultation régional, renforçant ainsi la cohérence et la coordination de l'aide apportée à l'Afrique (Commission économique pour l'Afrique, 2012). Il convient de souligner que la qualité de membre de ce mécanisme n'est pas réservée aux organismes des Nations Unies et que des organisations régionales telles que la Banque africaine de développement ou les communautés économiques régionales (CER) africaines, en particulier, en font maintenant partie.
- 10. Malgré les progrès accomplis jusqu'à présent dans l'exécution des programmes et activités du NEPAD, il est évident que les pays africains sont loin d'avoir atteint les objectifs vers lesquels ils tendent en dernière analyse, à savoir éradiquer la pauvreté, placer la région sur la voie d'un développement durable et mettre un terme à la marginalisation du continent dans l'économie mondiale. Parmi les raisons qui expliquent la lenteur des progrès enregistrés dans la poursuite des objectifs globaux du NEPAD figurent: a) le manque de ressources humaines et financières; b) les contraintes en matière de capacité; c) les problèmes de coordination entre le secrétariat du NEPAD et les CER; d) la participation insuffisante ou inexistante d'acteurs importants sur le plan local; e) la faiblesse des infrastructures; enfin f) l'absence de critères quantifiables qui permettraient d'assurer un suivi et une évaluation (Commission économique pour l'Afrique, 2007).

III. Répondre aux problèmes de développement de l'Afrique

11. Les pays africains doivent faire face à plusieurs obstacles au développement qui vont de la pauvreté à la vulnérabilité aux chocs extérieurs en passant par le chômage, la dépendance à l'égard des produits de base, l'insécurité alimentaire, l'urbanisation ou les changements climatiques. Les travaux de recherche menés par la CNUCED laissent penser que ces pays feront probablement de grands progrès dans la résolution de ces problèmes si les efforts de leurs gouvernements et de leurs partenaires de développement se concentrent en priorité sur les principaux domaines d'action ci-après:

- Promouvoir une transformation structurelle. Les pays africains ont besoin a) d'une croissance économique forte, équitable et soutenue pour créer des emplois et réduire la pauvreté. Or, l'histoire du développement économique moderne montre qu'il faut une transformation structurelle pour que cela advienne. Les pays qui ont fait de gros progrès en matière de création d'emplois et de réduction de la pauvreté, notamment, sont ceux qui ont réussi leur transformation structurelle en réaffectant, tant entre les secteurs qu'au sein d'un même secteur, les ressources et les facteurs de production à des activités à productivité élevée au détriment des activités à faible productivité. Malheureusement, la plupart des pays d'Afrique doivent encore passer par ce processus fondamental de transformation structurelle et inverser la tendance récente à la désindustrialisation. À titre d'exemple, la part de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier dans la production intérieure brute du continent a baissé, passant de quelque 15 % en 1990 à 11 % en 2008. Partant, l'un des problèmes les plus sérieux que les pays africains aient à résoudre est, à court ou à moyen terme, de savoir comment stopper cette désindustrialisation et faire en sorte que le secteur manufacturier et les services jouent un plus grand rôle dans l'économie;
- Mobiliser davantage les ressources intérieures. Il est également indispensable de mobiliser les ressources intérieures pour résoudre les problèmes de développement auxquels sont confrontés les pays africains. Cela permet aux pays de financer d'importants projets de développement tout en s'appropriant, au niveau national, le processus de développement et son résultat. L'Afrique a besoin d'un État développementiste pour mobiliser davantage les ressources et les affecter à des investissements productifs. Cet État peut aussi veiller à ce que les entreprises nationales aient accès à des financements à long terme, surtout dans des pays qui ont de grandes difficultés à emprunter. À cet égard, les difficultés d'accès aux capitaux extérieurs qu'ont connues les pays africains lors des récentes crises économiques mondiales devraient servir de signal d'alarme indiquant qu'il est temps de cesser de compter de manière disproportionnée sur les capitaux extérieurs pour financer le développement. Les pays africains, notamment ceux d'Afrique subsaharienne, ont une faible épargne intérieure. Le taux d'épargne annuel moyen par rapport au PIB, dans cette région, a reculé, passant de 20 % entre 1980 et 1989 à 16 % entre 2000 et 2009. Les pays africains devraient faire davantage appel à leurs ressources intérieures, par exemple en stimulant la croissance, en élargissant l'assiette de l'impôt, en réformant l'administration fiscale et douanière et en endiguant la fuite des capitaux.
- c) Stimuler l'intégration régionale. L'intégration régionale jouera un rôle de premier plan dans l'élargissement de la taille du marché africain, la stimulation de la compétitivité des pays africains et le renforcement de leurs capacités d'intégration dans l'économie mondiale. Elle peut aussi contribuer au développement d'infrastructures et seconder les efforts d'industrialisation de l'Afrique. Bien que l'intégration régionale soit au nombre des priorités des pays africains depuis des décennies, le niveau en est encore très faible dans la région. Le commerce intra-africain, par exemple, ne représente qu'environ 10 % du commerce total. Parmi les raisons qui expliquent ce faible niveau d'intégration régionale en Afrique figurent le manque de diversification, la faiblesse des infrastructures, le niveau élevé des obstacles tarifaires et non tarifaires et l'application insuffisante des accords régionaux d'intégration. Des dirigeants africains ont récemment pris des mesures visant à renforcer l'intégration régionale: par exemple, au dix-huitième Sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu en janvier 2012, ils ont adopté un plan visant à créer une zone de libre-échange au niveau du continent. Si ce plan est appliqué, il stimulera fortement le commerce intra-africain;
- d) **Renforcer la coopération Sud-Sud**. La coopération Sud-Sud peut contribuer aux efforts de développement de l'Afrique en augmentant les ressources disponibles pour le développement dans la région, en diversifiant ses marchés à l'exportation ou en permettant d'avoir accès à des technologies modernes, par exemple. Il ressort de la lecture de

GE.12-50664 5

CNUCED (2010) que le commerce est le principal outil de coopération entre l'Afrique et les pays en développement autres qu'africains. La part de ces derniers dans les échanges commerciaux du continent est passée de quelque 15 % en 1995 à 29 % en 2008. Alors que l'essor des relations entre l'Afrique et d'autres pays en développement a eu des effets positifs, cela peut aussi exposer les entreprises nationales à une concurrence accrue et renforcer la dépendance à l'égard des produits de base. De ce point de vue, les pays africains auraient intérêt à tenter de tirer parti des possibilités qu'offre la coopération Sud-Sud et à minimiser les risques;

- e) Développer les infrastructures. Le mauvais état des infrastructures en Afrique est un frein très important à la transformation structurelle et à une croissance économique soutenue dans la région. On estime à 93 milliards de dollars par an environ les besoins africains de financement des infrastructures; on estime aussi que la région perd 1 % par an de croissance du revenu par habitant à cause de la médiocrité de son infrastructure. Le mauvais état des infrastructures augmente les coûts de transaction et fait que les entreprises nationales implantées dans la région ont du mal à être compétitives sur les marchés d'exportation mondiaux. Résoudre le problème des infrastructures est donc une condition nécessaire à la transformation structurelle et à la croissance en Afrique.
- 12. La CNUCED est d'avis qu'eu égard aux limitations imposées aux pays africains en matière de ressources et de capacités, les décideurs africains devraient, à court ou à moyen terme, axer leurs efforts en priorité sur les domaines clefs énumérés plus haut. Il importe de noter que la plupart de ces questions figurent déjà sur la liste des priorités du NEPAD. Cependant, la liste actuelle est si large que ces points essentiels ne reçoivent pas suffisamment d'attention ni de ressources. De ce point de vue, les pays africains doivent réévaluer les priorités actuelles du NEPAD et envisager d'en réduire la portée.

IV. Le rôle de la CNUCED

- 13. Comment la CNUCED peut-elle soutenir les pays africains dans les domaines prioritaires examinés dans la partie qui précède? Il convient de relever que la CNUCED s'est intéressée à la plupart des questions prioritaires recensées et qu'elle peut aider les pays d'Afrique en se fondant sur ses travaux de recherche et d'analyse. Au cours de la première décennie de l'existence du NEPAD, elle a mené des recherches sur plusieurs questions économiques d'une importance vitale afin de répondre aux besoins et aux difficultés de développement de l'Afrique. Parmi ses récents rapports de recherche sur le développement du continent figurent:
- a) La livraison 2007 du rapport intitulé *Le développement économique en Afrique*, qui examine la question de savoir comment renforcer la mobilisation des ressources intérieures et le rôle de celle-ci dans la création d'une marge d'action pour les pays africains. Ce rapport met aussi en exergue le rôle déterminant de l'État développementiste dans la mobilisation des ressources intérieures;
- b) Le développement économique en Afrique, rapport 2009, qui se penche sur la question de savoir comment renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique. Cette publication défend le point de vue selon lequel l'intégration régionale pourrait aider les pays africains à améliorer les capacités productives et la compétitivité, à réaliser des économies d'échelle et à s'intégrer dans l'économie mondiale;
- c) Le développement économique en Afrique, rapport 2010, qui examine les relations croissantes entre l'Afrique et les pays en développement autres qu'africains et fait des suggestions sur la manière de faire en sorte que ces partenariats soutiennent les progrès techniques, l'accumulation de capital et la transformation structurelle de l'Afrique;

- d) Le développement économique en Afrique, rapport 2011, qui présente de nouvelles constantes sur l'état du secteur manufacturier en Afrique. Ce rapport offre aussi un cadre stratégique au développement industriel et formule des recommandations quant à la manière de promouvoir l'industrialisation en Afrique dans le nouvel environnement mondial caractérisé par l'évolution des règles commerciales internationales, l'influence croissante des puissances industrielles du Sud, l'internationalisation de la production et les préoccupations croissantes concernant les changements climatiques;
- e) Le développement économique en Afrique, rapport 2012, dont le sous-titre est «Transformation structurelle et développement durable en Afrique» et qui examine la façon dont les pays africains peuvent opérer une transformation structurelle durable en utilisant plus efficacement leurs ressources et en réduisant l'impact environnemental de cette utilisation.
- 14. Les rapports de recherche précités touchant le développement de l'Afrique peuvent former le socle de l'assistance technique et de l'appui au renforcement des capacités d'élaboration de politiques apportés aux pays africains à court ou à moyen terme.

V. Questions à débattre

- 15. Principales questions qu'il est prévu d'aborder lors de la réunion-débat:
- a) Quelles sont les difficultés et les perspectives de la mise en œuvre du NEPAD, et quels sont les enseignements à en tirer?
- b) Que faut-il faire pour accélérer le rythme des progrès accomplis dans la poursuite des objectifs du NEPAD et comment la CNUCED peut-elle y contribuer?
- c) Comment le système des Nations Unies peut-il renforcer la collaboration, la cohérence et la coordination dans le cadre de l'appui apporté au NEPAD?
- d) Quel rôle devraient jouer les communautés économiques régionales africaines et d'autres acteurs locaux dans la mise en œuvre du NEPAD?

GE.12-50664 7

Références

- CNUCED (2010). Le développement économique en Afrique, rapport 2010. La coopération Sud-Sud: l'Afrique et les nouvelles formes de partenariat pour le développement. Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.10.II.D.13. New York et Genève.
- Commission économique pour l'Afrique (2007). Challenges and Prospects in the Implementation of NEPAD. Rapport du secrétariat du Mécanisme de coordination régionale en Afrique.
- Commission économique pour l'Afrique (2012). Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. E/ECA/COE/31/14. Addis-Abeba. 10 février.
- Nations Unies (2011a). Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: neuvième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international. Rapport du Secrétaire général. A/66/202. 28 juillet.
- Nations Unies (2011b). NEPAD: Bâtir les fondations de l'Afrique nouvelle. *Afrique Renouveau*. Décembre.
- NEPAD and African Union (2001). The New Partnership for Africa's Development. Octobre.